

La Lettre du Groupement pour les Droits des Minorités



Octobre 2000,
Trimestriel
n° 60

Éditorial

Certains se sont étonnés de voir que nous consacrons dans nos pages aussi peu de place à l'Afrique et guère plus à l'Amérique latine.

Cette attitude de notre part n'est aucunement dictée par un désintérêt vis-à-vis des États du sud. L'explication est très simple.

1/ La problématique de l'Amérique du sud, de l'Afrique et des États de l'hémisphère sud ressortit plus souvent de la notion de peuple autochtone que de celle des minorités.

2/ D'autres organisations comme Survival International ou Ikewan (la liste n'est pas exhaustive) font en la matière un excellent travail.

Étant donné la faiblesse de nos moyens, nous préférons concentrer nos efforts là où les ONG sont le moins actives et aussi là où nous sommes le moins incompétents.

Ceci étant, toute bonne collaboration sur l'un ou l'autre de ces thèmes sera accueillie avec plaisir!

POURQUOI DÉFENDRE LE BRETON ET LES AUTRES LANGUES RÉGIONALES?

Parmi les questions habituellement posées aux militants de la cause minoritaire, il en est une qui revient particulièrement souvent : pourquoi diable consacrez-vous tant de temps et d'énergie à une cause aussi futile (et de surcroît vraisemblablement perdue) alors que tant de peuples souffrent si cruellement dans leur chair? Si ces langues disparaissent, c'est parce que personne ne s'y intéresse plus, alors pourquoi s'exciter à leur sujet?

Bon nombre de gens généreux qui seraient prêts à donner du temps ou de l'argent pour les Sud-soudanais, les Kurdes ou les Tibétains raisonnent ainsi, ne voyant aucunement l'utilité de s'engager pour des Corses ou des Basques, de surcroît poseurs de bombes.

Les deux causes sont pourtant indissociables et voici pourquoi.

On peut distinguer trois séries de raisons pour lesquelles la défense des langues menacées est d'une extrême importance.

Il faut d'abord se souvenir que toutes les minorités, comme tous les peuples, ont une égale dignité et un égal droit à l'existence. Certains groupes sont menacés physiquement, certains culturellement, mais notre devoir est de les aider tous sans discrimination (ce qui ne veut pas dire sans priorité!). Il faut par ailleurs garder en mémoire qu'une organisation comme Survival International (pour ne mentionner qu'elle) s'occupe fort bien des groupes physiquement menacés... et que, en revanche, rares sont les ONG qui travaillent pour les droits culturels.

1 - LA PREMIERE RAISON est d'ordre culturel

Les langues sont comme les espèces animales ou végétales vivantes, elles appartiennent au patrimoine commun de notre terre et sont en nombre limité (environ 6000 actuellement). Fruit d'une évolution infiniment longue, chacune d'entre elles est fragile et constitue à ce titre une partie irremplaçable du patrimoine commun de l'humanité. Chaque fois qu'une langue disparaît, c'est un peu de diversité du monde qui s'évanouit, un morceau de l'écosystème linguistique qui s'éteint.

Or, le monde est précisément riche de sa diversité.

Comme l'ont montré de récents travaux en matière, notamment,

de biologie, c'est en elle qu'il puise la capacité de se renouveler pour faire face aux multiples agressions dont il est l'objet. Laisser se réduire la diversité, c'est hâter un peu plus les progrès d'une entropie dévastatrice.

DANS CES CONDITIONS, défendre une langue menacée, c'est maintenir les conditions de survie de toutes les minorités et préserver ce faisant les chances de survie de l'humanité.

2 - LA SECONDE RAISON est à caractère humanitaire

Chaque peuple est doté d'un système symbolique propre; c'est celui-ci qui représente le signe distinctif de l'identité du groupe en cause, ce grâce à quoi, il peut objectivement se ressentir et se poser comme différent des autres peuples et, à ce titre, exister. Dans ce système symbolique, la langue joue le plus souvent un rôle pivot. C'est celle-ci qui sert de principal critère différenciant et de structure de sociabilité communautaire. L'hispanidad n'existerait pas sans le castillan, ni le Deuschtum sans le Hochdeutsch. Comme on dit en néerlandais *De Tal i ganz het volk* (la langue est tout le peuple) ou en breton *Hep brezhoneg Breiz ebed* (sans breton, pas de Bretagne). La langue est naturellement, à ce titre, l'objet d'attachements passionnels; elle a d'ailleurs souvent justifié le sacrifice suprême.

DANS CES CONDITIONS, aider un peuple minorisé, c'est* d'abord défendre (parfois à titre seulement symbolique) sa langue, c'est-à-dire ce qu'en tant que groupe, il a de plus précieux.

3 - LA TROISIEME RAISON est juridique

Une troisième raison tient au fait que la défense des langues est aujourd'hui en droit international et européen une "ardente obligation". Le droit des minorités appartient en effet désormais de plein droit au corpus international des droits humains. Les droits culturels des groupes sont au premier rang de ceux-ci et le droit à la langue est évidemment central en matière culturelle.

Pour nous en tenir à deux exemples, mentionnons les corpus juridiques des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. L'article 27 du Pacte des droits civils et politiques de l'ONU stipule ainsi:

"Dans les États où il existe des minorités ethniques, ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe.... le droit d'employer leur propre langue".

Dans le même esprit, l'adhésion à la Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales et minoritaires du 5 novembre 1992 fait partie des

conditions posées par celle-ci aux candidats à l'accession (la France n'a toujours pas ratifié cette convention).

Loin dans ces conditions d'être une clause de style, la préoccupation pour les langues régionales est bien l'un des éléments pivots d'une protection effective du droit des minoritaires... et des minorités.

Y. Plasseraud

* Souvent, il existe des minorités en langue propre. Le rôle identitaire central est alors joué par un autre élément comme la religion chez les Bahai

Revues

Nouveau

Spiritualités du monde,

Un nouveau magazine, publié par la SARL Publi médias, à Nice.

Un regard différent sur les hommes, leurs croyances et leurs rites.

International journal on minority and group rights

Publication diffusée par Kluwer, 4 n°s par an.

Bulletin trimestriel de Terre des Hommes en France.

Journal Défi, n° 66, juin 2000 consacré aux droits sociaux dans le cadre de l'ONU.



BULLETIN D'ADHÉSION 2000

À retourner au **GDM** (Groupement pour les Droits des Minorités)

Nom.....Prénom.....

Adresse.....Code postal..... Tél.

adhère à l'Association GDM et règle ma cotisation comprenant l'abonnement à *La Lettre du GDM* par le chèque ci-joint

d'un montant de : 200 F ~cotisation normale 350 F ~ cotisation de soutien 80 F ~tarif étudiant

Abonnement seul : 80 F

Le chèque bancaire ou postal est à établir à l'ordre du **GDM**, 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris

Date :..... Signature.....

LIVRES

◆ La nation Navajo, tradition et développement

par Marie-Claude Feltes-Strigler.
404 p. L'Harmattan, Paris, 2000

Un ouvrage dense, fortement documenté. L'auteur, maître de conférence à Paris III, qui séjourne régulièrement dans la réserve des Navajos, nation la plus importante d'Amérique du Nord, se pose la question : la Nation Navajo peut-elle se développer tout en gardant ses traditions, garanties de son identité?

Dans son introduction, l'auteur explique bien son propos :

“Dans une première partie, on esquissera l'histoire des Navajos depuis leur arrivée dans le sud-ouest jusqu'à l'aube des temps modernes. C'est une ethnohistoire de l'économie navajo, où nous avons essayé d'analyser l'évolution des modes de vie et de subsistance des communautés...”

La deuxième partie est consacrée à l'étude des années 1970, qui virent de profonds bouleversements et l'économie de la tribu (...) réduction des troupeaux, intensification de l'extraction minière (qui) donne une importance croissante à l'économie de marché et à l'emploi salarié, mais porte atteinte à la Terre Mère (...). La société dominante exploite les ressources de la Nation Navajo, mais laisse stagner son économie globale. Quant à la troisième partie, c'est une tentative de portrait de la Nation Navajo aujourd'hui, cherchant sa voie entre tradition et développement. Son objectif à long terme est d'offrir un environnement propice au développement commercial, industriel et touristique pour la Nation Navajo (...).

Cette politique correspond au concept de “besoins fondamentaux” défini en 1984 par la Banque mondiale, selon lequel on considère que le but du développement d'une réserve est de permettre à sa population de satisfaire ses besoins fondamentaux

en termes d'habitat, d'éducation, de santé, de niveau de vie et que cette stratégie de développement doit s'appuyer sur des activités traditionnelles (...). Les Navajos vivent entre deux cultures et essaient de se préparer à vivre aussi bien dans l'une que dans l'autre”.

Est-ce possible? Oui, si le développement économique répond au développement d'une population qui, loin de disparaître, s'est accrue, a constitué dans la réserve une partie culturelle, a gardé sa terre et l'essentiel de ses traditions sans pour autant refuser les changements.

Le président de la Nation Navajo, Peterson Zah, exprimait bien ce défi, en 1990 : *“Il faut que nous soyons capables de décider quand nous pouvons aller de l'avant et quand nous devons nous arrêter. Nous devons percevoir le cas où les Navajos consentent à un changement et quand ils s'y refusent”.*

Les sources citées -archives, ouvrages, entretiens, enquêtes, photographies- témoignent de l'ampleur de cette étude.

Maurice Barth.

◆ **Ethnism (Ethnisme)**, édition bilingue de François Fontan, publié en 1961, 3e éd. publiée en 1999, Z'Éditions, sous le patronage de Ben Vautier, Nice, 146 p.

Réédition bilingue de ce grand classique de l'ethnisme dû à l'initiative de Ben Vautier;

◆ **Timisoara, Roumanie, un modèle interactif d'interculturalité**, Jacques Chevalier et al, Institut interculturel de Timisoara, 1999, 165 p.

Le projet de la restauration d'une société pluriculturelle.

◆ **Voyage à l'intérieur des petites nations**, Christian Rioux, Éd. Boréal, Québec, 2000, 186 p.

Catalogne, Écosse, Slovaquie, Pays Basque, Slovaquie, Belgique et les Navajos. Un reportage passionnant.

◆ **The jurisprudence of human rights law and comparative interpretative approach**, sous la direction de Théodore Orlin et al., publié par l'Institut des droits de l'homme d'Abo Academi University, 2000, 323 p.

Travail pionnier, toute la jurisprudence comparative des différents pays.

◆ **Human rights of minority women, a manuel of international law**, par S. Spiliopoulou Akermark, publié par l'Institut de la paix des Îles d'Aland, en collaboration avec Abo Academi Institute of human rights, 2000.

Un ouvrage important.

◆ **L'Écosse, vieille nation, jeune État**, par Jacques Leruez, Éd. Armeline, septembre 2000, 344 p.

Un panorama complet par le meilleur connaisseur français de la question.

◆ **Peoples versus states, minorities at risk in the new century**, par Ted Robert Gurr, publié par le US Institute of peace press, Washington, DC, 2000, 400 p.

Un exposé intéressant sur la question, du point de vue américain.

◆ **La guerre des identités. Universalisme et particularisme aujourd'hui**, par E. Laclau, La Découverte, 2000, 128 p.

Un point de vue français sur un thème d'actualité.

◆ **Les théories de la justice : une introduction**, par Will Kymlicka, La Découverte, 1999, 362 p.

Libéraux, utilitaristes, libertariens, marxistes, communautariens...

◆ **Shalom India**, par Monique Zetlaoui, Éd. Imago, 1999, 380 p.

Histoire des communautés juive en Inde.

◆ **Langue urbaine et identité**, par Thierry Bulot, L'Harmattan, 1999, 236 p.

Langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons.

ÊTRE MINORITAIRE EN FRANCE POINT DE VUE ALSACIEN

Après les débats parfois confus qui ont eu lieu au cours de ces dernières années autour de l'identité alsacienne, il nous paraît intéressant de republier le texte de Pierre Klein intervenant lors de notre colloque sur les «minortés en question en 1996».

En France, le problème des minorités ethniques, linguistiques et culturelles est aussi ancien que le pays lui-même ; toujours posé, jamais résolu ! Cette réalité trouve son origine dans le fait que la France ne peut reconnaître l'existence de minorités en son sein.

Cette incapacité se fonde sur le concept de l'État-nation qui reconnaît des libertés à l'individu, mais s'arroge des droits qui touchent les collectivités, jusqu'à les anéantir.

Il est établi qu'en France le principe de l'union dans l'uniformité l'emporte sur celui de l'union dans la diversité. L'éradication programmée des langues et cultures régionales est dans l'idée même que l'on se fait de la France, que la plupart des français se font de la France : un devoir national, une obligation vitale, un élément fondateur et un mal nécessaire.

Cette conception des choses est en réalité la traduction d'un nationalisme et d'un jacobinisme français qui se rassurent en faisant peser la suspicion "patriotique" ou "républicaine" sur les minorités.

Comment, dans ces conditions, peut-on être et rester Alsacien, Basque, Breton, Catalan, Corse, Flamand ou Occitan ?

LA RÉPONSE ALSACIENNE : ÊTRE ALSACIEN AUJOURD'HUI

Être Alsacien n'est plus un concept politique, mais c'est la conscience d'une tradition ancienne, d'un riche passé, d'une identité forte, d'un vécu particulier et d'un devoir culturel. La conscience nationale est, aujourd'hui, la conscience culturelle et identitaire d'un peuple.

Si, après 1945, l'Alsace a été décrite comme une minorité qui ne voulait pas en être une, l'idée qu'elle se devait de tirer profit de son potentiel bilingue et biculturel et de sa situation en Europe a, aujourd'hui, fait son chemin ; jusqu'à être approuvé par une très large majorité.

Si l'Alsace voulait se concevoir comme une minorité, elle devrait le faire comme étant, à la fois, une minorité dans l'espace linguistique et culturel francophone et une minorité dans l'espace linguistique et culturel germanophone. Les apports de l'un et de l'autre y sont trop anciens, trop constituants et trop caractérisants pour qu'il puisse en être autrement. En ce sens, l'Alsace est un cas d'espèce dans le concept de minorité. Elle veut être double pour pouvoir être elle-même.

Être Alsacien, c'est vouloir devenir ce que l'on est.

C'est l'exigence et c'est la condition de ceux qui tirent les leçons de leur histoire, qui refusent de reproduire toute forme de nationalisme, d'ostracisme et de xénophobie dont ils ont été et sont encore victimes, qui veulent vivre et promouvoir une culture bilingue enracinée et ouverte, particulière et universelle, qui adhèrent au concept de "l'alsacianité de l'esprit" et qui en expriment, avec une ardente obligation, les revendications. L'Alsace apparaît ainsi comme une conscience et non comme une réalité territoriale ou ethnique.

L'alsacianité de l'esprit n'est, ni un repli frileux sur des situations acquises, ni une nostalgie de situations antérieures et encore moins une attitude d'exclusion de l'autre et de sa différence.

Au contraire, elle est résolument progressiste en ce qu'elle appelle à la convivialité des langues française, régionales et des immigrés, et à la synthèse des cultures.

Elle est Alsace au pluriel. Elle choisit la diversité, la pluralité, l'interculturalité et l'interdépendance sans sacrifier l'unité, parce qu'elle confirme et réaffirme sa loyauté à la France. Ce qu'elle désire créer, elle ne veut pas seulement l'hériter du passé, elle entend l'emprunter au futur.

Dans le cadre de cette démarche,

l'Alsace pose, aujourd'hui, avec un très large soutien populaire, un certain nombre de revendications quant au bilinguisme et au biculturalisme et, en amont, aux nécessaires espaces de libertés linguistiques et culturelles.

Des concessions ont déjà été accordées, mais d'autres, bien plus importantes, restent à venir et à obtenir.

LA REVENDICATION ALSACIENNE

Une langue régionale ne peut vivre et survivre que si elle trouve sa place, toute sa place, dans tous les compartiments de la vie, à côté de la langue nationale. Ne pas la lui réserver, revient, en fin de compte, à la condamner à dépérir et à se rendre coupable de "linguicide". L'histoire va vite.

Il convient, aujourd'hui, d'adopter

une attitude sur le rôle que doit jouer la langue régionale, aux côtés de la langue nationale, qui soit dégagée de toutes les pesanteurs historiques, de tous les complexes et de toutes les nostalgies. Le nationalisme a été une catastrophe pour l'Alsace.

Le refoulement, la déculturation et leurs conséquences, autocensure, perte de repères, surenchère patriotique et nationaliste, auto-destruction ..., n'ont que trop nui à la langue, à la culture et à l'identité régionale. Si l'histoire a été la cause de bien des maux, la géographie et la géopolitique nous invitent, par contre, à une totale révision de nos jugements, de nos préjugés et de nos comportements.

L'avenir de l'Alsace, de sa jeunesse et de son économie se joue, aujourd'hui, sur d'autres terrains que le nationalisme.

Seule une identité reconquise, seul

un bilinguisme apaisé et seule une image claire et lisible qu'une Alsace réconciliée avec elle-même saura se donner, lui permettront demain de s'intégrer, pleinement, dans les espaces économiques et culturels desquels elle participe.

La France ne peut persister davantage dans une logique archaïque de méfiance à l'égard des différences linguistiques et culturelles ; ni dans une attitude qui réduit les défenseurs des langues régionales à être des "délinquants linguistiques". A moins de vouloir demeurer isolée dans le concert des Nations modernes, dirigées par l'esprit de progrès et de tolérance. C'est là une exigence des Droits de l'Homme et de la Démocratie.

Dès lors, il convient de reconnaître les langues régionales pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des langues à part entière.

N° ISSN 07519207

Président : Yves Plasseraud

Vice-Présidents : Henri Giordan,
Thamaz Naskidachvili

Secrétaire générale : Muriel Bensard

Trésorière : Suzanne Pourchier

Trésorier adjoint : Jean Cormon

Membres du bureau : M. Barth,
T. Bourand, D. Dimitrijevic, W. Dressler,
H. Elmas, L. Gauge, C. Guyonvarc'h,
J. Lambalais, J.Y. Le Touze,
J. Pénichon, P. Péroche, M. Rafii,
N. Serfaty, P. Vergne

Comité de Patronage : Hélène
Ahrweiler, Dimitri T. Analis, Gérard
Chaliand, Jean-François Clément,
Jacques Dournes †, Alfred Kastler †,
Jean Lacouture, Jean-Pierre Liégeois,
Jean Malaurie, Edgar Morin, Pierre
Vidal-Naquet, P. Peroncel-Hugoz,
Maxime Rodinson, Evelyne Sullerot,
Paul Thibaud, Germaine Tillion.

BON DE COMMANDE

	Nombre d'exemplaires		
Les Corses	30FFFF
Les Arméniens	30FFFF
Les Hongrois de Roumanie	30FFFF
Les Autochtones du Vietnam Central	30FFFF
Comment peut-on être tsigane ?	20FFFF
Les minorités des Balkans (2ème édition)	60FFFF
Les pays Baltes	70FFFF
Le Haut Karabagh	70FFFF
Les Réfugiés Asiatiques en France	60FFFF
Les Kabyles	80FFFF
Birmanie - Myanmar	70FFFF
Les minorités à l'âge de l'Etat-Nation	95FFFF
Nouvelle Europe : minorités et réfugiés	150FFFF
Roma, Tsiganes d'Europe	80FFF
Rapports M.R.G. (en anglais, liste à demander)	40FFFF
Les Assyro-Chaldéens	40FFFF
Les minorités en question	80FFFF
		TOTALFF

Les prix seront majorés de frais d'envoi. Accompagner ce bon d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre du GDM - 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris

Pour toute demande de renseignements et pour obtenir la liste des titres publiés par le "Minority Rights Group" de Londres et vendus par le GDM, envoyez une enveloppe à votre adresse au :
Groupement pour les Droits des Minorités - 212 rue Saint-Martin, 75003 Paris

Une reconnaissance légitime et légale qui leur confère une dignité et un statut. Pour ce faire, un soutien venant uniquement de l'école ne peut suffire. L'ouverture à une véritable existence sociale, ainsi qu'une politique de réparation historique s'avèrent nécessaires. Une telle révision des concepts doit être accompagnée par un sérieux cadre institutionnel prêt à favoriser une véritable prise de conscience des enjeux et à générer une motivation collective.

Pour nous, Alsaciens, il s'agit aussi de faire prendre en considération la culture alsacienne dans ce qu'elle est : culture enracinée dans la région et tournée vers l'universel, culture qui puise à plusieurs sources, culture de frontière, culture bilingue, culture identitaire et culture de confrontation, d'expérimentation et de synthèse.

Il importe aussi de réaliser un véritable travail sur l'histoire, une histoire enseignée et enseignante, qui permettra de consolider le sentiment d'appartenance, de revivifier le lien social et de rendre le passé intelligible.

Il importe, également, de conduire une politique économique, linguistique et culturelle assumant, pleinement, la situation "frontalière" de l'Alsace et l'autorisant à vivre à 360 degrés.

Mais les choses ne sont pas simples.

Il n'est pas, nous le répétons, dans la "tradition républicaine" française de reconnaître et surtout de promouvoir les langues et les cultures régionales.

Bien au contraire, la France applique, en particulier depuis 1789, une politique d'assimilation et d'intégration par la langue et donc d'uniformisation linguistique selon le mot d'ordre : une nation, une langue. L'option d'une fédération des peuples de France ayant été rejetée et, avec elle, celle d'un État multiculturel et pluriel.

Cette conception de l'État-nation reste propre à la France. C'est "l'exception française" et nulle part ailleurs elle ne saurait s'appliquer. D'ailleurs, là où elle a été retenue, en particulier après le traité de Versailles, elle a été à l'origine de troubles, de guerres et d'irréductibilismes.

On constate, d'ailleurs, que cette "exception française" est aujourd'hui, de plus en plus, mise en avant, alors que la construction européenne avance, que le fédéralisme vient de plus en plus à l'ordre du jour et que la France connaît de plus en plus de problèmes d'intégration des communautés étrangères.

Il faut y déceler un raidissement nationaliste, un repli identitaire et un rejet grandissant de la différence.

La "tradition républicaine" française, qui appelle au sacrifice de la différence, repose sur l'uniformité linguistique et culturelle et les schémas de cette "pensée unique" sont, aujourd'hui, bien ancrés dans les consciences des français, et quiconque s'inscrit en faux est immédiatement suspecté de menées antinationales et d'indépendantisme.

La remettre en question, c'est vouloir détruire la France, c'est être politiquement incorrect. Et c'est sur ce "mur de la pensée unique" que se heurtent tous ceux qui en France ont une autre conception des choses et qui parlent d'une nouvelle citoyenneté intégrant à l'élément français les dimensions régionale, européenne et mondiale. A vrai dire, c'est un choix entre la modernité et le conservatisme, entre le progrès et la réaction, entre l'universel et l'uniforme et entre l'humanisme et le nationalisme.

De nouveaux défis se posent à la France. Des réponses qui leur seront apportées dépend aussi notre devenir d'Alsacien. En tous les cas, c'est sur ces terrains-là que doit se porter la revendication alsacienne.

Nous croyons que l'on peut être , à la fois, Français et Alsacien-Elsässer.

Pierre KLEIN

AMNESTY INTERNATIONAL

Le rapport d'Amnesty International est paru en juin 2000. Le résumé concernant la France dénonce :
«La France a été reconnue coupable de torture et stigmatisée pour la lenteur excessive de ses procédures judiciaires par la Cour Européenne des droits de l'homme. Dans un autre jugement, cette instance a conclu que les autorités françaises n'avaient pas respecté les normes internationales relatives à la durée de détention provisoire...».

HOMMES & MIGRATIONS

Septembre-octobre 2000
Point de vue : À quoi sert le sondage annuel sur le racisme?
par Alain Morice et Véronique de Rudder, Urmis (Centre d'étude africaines et Unité de recherches Migrations et société).